

Extrait du registre des délibérations :

L'an deux mille quatre, le 13 décembre, le Conseil Municipal de la Commune du Sappey en Chartreuse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie du Sappey en Chartreuse, sous la présidence de Monsieur Roger Caracache, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents :

Mesdames Isabelle Barthe, Céline Caldara, Michelle Daran, Claire Jouffe, Christel Thevenin
Messieurs Roger Caracache, Jérôme Barrant, Bruno Charles, Hervé Dondey, Marc Gaude, François Messines, Pascal Roux

Absents représentés :

Pouvoir de Emmanuel Jail à Marc Gaude

Absents :

Agnès Henry, Jacques Santoni

Suite au message distribué dans les boites aux lettres des habitants du Sappey par le collectif CREAC durant le week end du 11 décembre, le conseil municipal souhaite faire une mise au point et s'exprimer collectivement sur la question de l'avenir du projet de logements sociaux au Sappey. Après présentation et débat sur une proposition de texte faite par Michelle Daran et Isabelle Barthe, le texte suivant a été adopté à l'unanimité :

« Le logement social en danger ?

Le CREAC (Collectif pour une réflexion sur l'architecture en Chartreuse) interpelle le conseil municipal et le maître d'ouvrage ACTIS sur l'architecture du projet de logement social du Sappey au motif qu'il est trop contemporain et non intégré au pays de Chartreuse.

Dans son compte rendu de la réunion du 8 décembre avec les architectes, ACTIS et les élus, le collectif reconnaît que les idées fondatrices du projet respectent point par point le cahier des charges donné par la municipalité : *« implantation en bas de pente, épouser la forme du terrain, éviter de bouleverser le terrain, éviter l'effet de hauteur ».*

Nous tenons à rappeler que ce cahier des charges a été élaboré en concertation avec les riverains consultés dès novembre 2003.

La présentation du projet lors de la réunion du 8 décembre a par ailleurs amené un certain nombre de précisions non négligeables, et notamment l'engagement d'ACTIS et des architectes à retravailler l'accessibilité des personnes handicapées, le nombre de places de parkings, et à réaliser les aménagements extérieurs en étroite concertation avec les riverains.

Cependant le collectif maintient son opposition à l'architecture du projet et **se propose de déposer des recours devant le Tribunal Administratif contre le permis de construire et le POS** s'il est *« soutenu par un grand nombre d'habitants »*. Le collectif considère que ces recours permettraient de *« donner le temps à la réflexion et à la concertation »*.

Il faut savoir que ces recours auront pour effet d'empêcher purement et simplement la construction des logements sociaux dans la mesure où le maître d'ouvrage ACTIS ne pourra pas

supporter financièrement et réglementairement d'attendre que le Tribunal Administratif ait rendu son jugement. Recommencer à travailler sur un autre projet signifie perdre les crédits actuels et reprendre la procédure à zéro.

En tant qu'élus nous avons pris nos **responsabilités** à l'égard de ce projet qui a demandé beaucoup de temps et d'énergie de notre part mais aussi de la part de nos partenaires. Nous considérons que loin de « défigurer » le village, ce projet s'insère dans l'identité du terrain par sa recherche architecturale, il s'inscrit dans l'identité du village parce qu'il défend le droit d'habiter au Sappey pour tous et il s'insère enfin dans son territoire par son respect des matériaux, son écologie et sa volonté de participer au développement de la filière bois en Chartreuse.

C'est pourquoi ce projet a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration d'ACTIS, a été soutenu par le Parc de Chartreuse, a reçu l'avis très favorable de l'architecte conseil du Préfet.

En tant qu'élus, nous avons aussi pris nos **responsabilités** vis-à-vis des personnes et des familles du Sappey qui se sont déjà inscrites pour bénéficier d'un logement social. Avec **25 demandes** enregistrées à ce jour, il s'agit d'un véritable besoin social et humain pour celles et ceux qui n'ont pas les moyens de devenir propriétaires dans notre village.

Dans ces conditions le collectif doit aussi prendre ses **responsabilités** : poser un **recours devant le Tribunal Administratif c'est prendre le risque de ne jamais voir se construire de logement social au Sappey.**

Peut-on se permettre le luxe de rejeter un projet prêt à démarrer pour des raisons d'esthétique, d'architecture ou de sensibilité territoriale ?

Ce projet constitue l'amorce d'une série de réalisations programmées à partir de l'année prochaine, et notamment la sécurisation de la départementale au carrefour de Prallières jusqu'à la Poste, qui devient indispensable à partir du moment où les logements sont construits. Arrêter le projet de logement social compromet de ce fait le premier maillon de la chaîne des projets qui doit nous permettre d'aboutir enfin à la restructuration du centre village. Aurons-nous le temps et les moyens, financiers et en énergie, de redémarrer ensuite ?

Nous pensons que les choix d'architecture sont complexes et font rarement l'unanimité de tous les habitants. Nous reconnaissons aussi que les habitants sont demandeurs de choix concertés et que nous n'avons pas pu prendre sur ce projet tout le temps nécessaire à l'échange et à la confrontation des opinions. Nous sommes bien conscients de la nécessité de poser ce type de débat dans la mesure où d'autres projets sont programmés pour le village (aménagement du centre etc...). La proposition de mettre en place un groupe de travail sur cette réflexion a d'ailleurs été faite au Collectif : elle est ouverte à tous les habitants qui veulent s'y impliquer.

Cette démarche prendra nécessairement du temps.

Faut-il pour autant tout bloquer en attendant ?

Nous espérons ardemment qu'il n'en sera rien.

Le Conseil Municipal »